AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION D'UN ENFANT MINEUR

Nous, soussignés,
M. / Mme
Demeurant
Investis de l'autorité parentale sur le / la mineur(e) :

Autorise à titre gracieux, l'Union Sportive de Sens de Bretagne, Association loi 1901 dont le siège est situé Les Loges 35490 Sens de Bretagne, représenté par son Président, Monsieur Marcel HUGUET,

à photographier ou à filmer notre enfant, dans le cadre de ses activités sportives footballistiques 2019/2020 votre enfant pourra être, sous réserve de cette autorisation, pris en photo/filmé lors des entrainements, des tournois, des plateaux et à utiliser son image.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, nous autorisons l'US Sens à fixer, reproduire et communiquer au public les prises de vue effectuées dans le cadre cité ci-dessus.

Les photographies ainsi que les vidéos pourront être exploitées et utilisées dans le cadre des actions d'information et de communication de l'US Sens et dans le cadre de ses activités sportives, auprès des différents publics, directement par l'US Sens, et notamment :

- lors de projections publiques,
- dans des expositions,
- par télédiffusion, par tous réseaux de transmission (en analogique ou numérique par voie hertzienne, par câble ou satellite)
- par tous réseaux de communication électronique, tels qu'Internet et Réseaux Sociaux,
- dans des publications papier
- sur CD-Rom, DVD, Blu-Ray, clé USB,
- et plus généralement par tous moyens existants ou à venir.

L'US Sens s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images et enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de notre enfant.

Nous garantissons que notre enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

La mère	Le père	Le responsable légal
Nom, prénom :	Nom, prénom :	Nom, prénom :
1		
date et signature :	date et signature :	date et signature :